



MUNICIPALITE
Législature 2011-2016

PREAVIS MUNICIPAL 05/2016

concernant le retrait de la Commune de
Commugny du Conseil Régional

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Depuis la fin de la législature précédente, un malaise est apparu dans les relations existant entre les autorités de notre Commune et le Conseil régional du District de Nyon.

Cela dit, les positions n'étaient pas les mêmes pour les membres du Conseil communal que pour la Municipalité ces derniers mois.

Ainsi, pour la Municipalité, le fonctionnement du Conseil régional prenait une orientation qui lui convenait depuis quelques temps, alors que le Conseil communal semblait définitivement en désaccord avec l'Association.

Historique

Certains Syndics du District de Nyon ont souhaité regrouper les Communes dans une grande entité intercommunale afin de pouvoir mutualiser certains coûts. L'idée était de permettre ainsi de monter des projets qui seraient impossibles à porter pour une seule Commune ou alors concernant un périmètre plus large correspondant au District de Nyon de l'époque¹.

L'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise a été créée en 1990 puis transformée en Conseil régional en 2004.

Commugny a adhéré en 2002² au Conseil régional. Toutes les Communes de l'ancien District n'étaient pas membres puisque la Ville de Nyon a rejoint le Conseil régional en 2010 seulement, la Commune de Mies en 2007³.

Un certain nombre de projets ont pu voir le jour, dans notre District, grâce à l'existence de l'Association régionale, dont le plus vaste est la mise en place des lignes de transports publics qui sillonnent tout notre District et qui sont en liaison avec les autres réseaux voisins de transports publics.

Contexte

Le Conseil régional

Aujourd'hui, le Conseil régional du District de Nyon regroupe 44 Communes sur 47, Bassins, Crans-près-Céligny et Essertines-sur-Rolle n'ayant pas intégré le Conseil régional et Bogis-Bossey le quittant au 31 décembre prochain.

¹ le District s'est élargi en 2008

² séance du Conseil communal du 24 avril 2002

³ séance du Conseil communal du 20 juin 2007

La réalité politique du Conseil régional est différente de ce que nous avons l'habitude de vivre dans nos villages et il faut avoir vécu ou assisté à certaines séances du Conseil intercommunal du Conseil régional pour le réaliser.

Le Conseil régional ne vit pas au même rythme que nos Associations de Terre-Sainte et n'évolue pas de la même manière pour différentes raisons :

- il regroupe bien plus de Communes
- il couvre un territoire plus important
- il rassemble des élus ayant des habitudes différentes quant à la pratique politique.

En effet, la présence des villes, et donc des partis politiques, influent sur les séances du Conseil intercommunal : que ce soit sur les débats, sur les sujets présentés par les membres du Conseil intercommunal (postulats, motions, etc.) ou sur le rythme de la politique régionale. La politique des villages n'est pas celle des partis pratiquée dans les villes. Au Conseil régional, les principes très helvétiques de la politique du compromis prévalent et certains changements de fonds prennent beaucoup plus de temps que dans nos villages.

Les votes sur les statuts révisés et sur le DISREN

En séances du Conseil intercommunal du Conseil régional, lors des votes sur le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) et sur les statuts révisés, le Délégué municipal (la Syndique) a voté non pour les deux préavis.

Dans le contexte du Conseil régional, dans ces deux cas, il ne s'agissait pas de refuser les deux projets, mais de faire passer un message politique. C'est ce qui a été précisé. Le Délégué municipal a alors exprimé la déception de la Municipalité de Commugny par rapport à certains choix.

Les préavis municipaux sur les statuts révisés et sur le DISREN

Lors de la séance du Conseil communal du 09 mars dernier, la Municipalité souhaitait que les statuts révisés et le DISREN soient acceptés par le Conseil communal, raison pour laquelle elle a présenté des préavis positifs.

Les statuts, même si certaines demandes n'avaient pas été intégrées, présentaient de véritables améliorations et le DISREN devait être testé pendant 3 ans.

La Municipalité estimait que différents changements d'habitudes du Conseil régional, depuis quelques mois, permettaient d'envisager l'avenir avec optimisme. Elle souhaitait donc poursuivre la collaboration avec le Conseil régional dans le cadre des statuts révisés et du DISREN.

Les votes du Conseil communal de Commugny

Cependant, après le vote largement négatif sur le Plan d'investissement régional (PIR) en 2013, le Conseil communal n'a apparemment pas retrouvé la confiance qui l'avait motivé au moment de la création de l'Association régionale : une fois encore, il a largement refusé les nouveaux statuts du Conseil régional et le DISREN.

En outre, le Législatif ayant suivi les arguments de la Commission aux affaires régionales, des divergences d'opinion entre le Conseil communal et la Municipalité sont désormais formalisées quant aux questions de représentativité et de vote de notre Commune au sein du Conseil régional.

Conclusion

Etant donné le rejet massif des trois derniers préavis portant sur des aspects fondamentaux de l'existence et du fonctionnement du Conseil régional, les visions du Conseil communal semblent aujourd'hui trop éloignées non seulement de celles des autres Communes membres du Conseil régional mais aussi de celles de la Municipalité, pour que cela fasse encore du sens de rester membre de l'Association régionale.

Ce constat posé, la Municipalité propose au Conseil communal de quitter le Conseil régional du District de Nyon.

Décision

En conséquence, la Municipalité, qui a accepté ce préavis en séance le 09 mai 2016, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

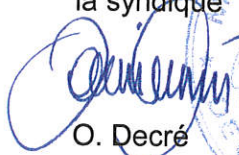
- vu le préavis municipal 05/2016 relatif au retrait de la Commune de Commugny du Conseil régional du District de Nyon,
- entendu le rapport de la Commission aux affaires régionales,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'approuver le préavis municipal 05/2016 relatif au retrait de la Commune de Commugny du Conseil régional du District de Nyon.

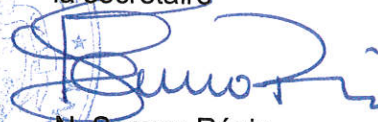
Commugny, le 09 mai 2016

Au nom de la Municipalité

la syndique

la secrétaire


O. Decré


N. Séréno-Régis



Conseil Communal

Commission aux affaires régionales

Rapport sur le préavis municipal no 05/2016 concernant le retrait de la Commune de Commugny du Conseil Régional

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Commission aux Affaires régionales a eu l'occasion de préavis successivement sur le PIR (Programme d'Investissement Régional) du Conseil Régional (CR) en 2013, puis plus récemment sur ses propositions de nouveaux statuts et son DISREN (Dispositif d'Investissement Région Nyon), proposés à la suite du refus du PIR par la majorité requise des communes membres. Ses préavis reposaient non pas sur un éventuel malaise vis-à-vis du CR mais bien sur une analyse approfondie du rôle et du fonctionnement de celui-ci qu'elle a estimés inadéquats sur plusieurs points essentiels ; comme du reste d'autres communes, commissions et membres et de ses organes. La Commission, qui s'est efforcée de travailler en étroite collaboration et transparence avec la Municipalité, a été largement suivie dans ses conclusions négatives par le Conseil communal.

La Commission s'est retrouvée fort surprise de découvrir simplement dans l'ordre du jour de la séance du Conseil du 20 avril dernier la demande d'examen de la Municipalité pour une sortie de la commune du CR, sans avoir été préalablement consultée ou même informée de cette démarche ; et encore plus surprise qu'une demande de débat immédiat à ce sujet ait été formulée par la Municipalité sans argumentation ni rapport à disposition, suivie de déclarations publiques de regrets pour une discussion que les conseillers n'ont avec raison pas voulue. La Commission s'est donc permis à son tour de s'exprimer publiquement sur cette procédure (voir copie de lettre de lecteur en annexe, parue notamment dans La Côte du 29.04.2016, annexe1).

Après avoir reçu le préavis consécutif 05/2016 de la Municipalité, la Commission a finalement été reçue par celle-ci le 30 mai pour discuter sa proposition d'une sortie du Conseil Régional. La Commission s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner ce préavis et s'est penchée en particulier sur les avantages et inconvénients liés à une appartenance à cette association, lesquels sont brièvement décrits dans la liste annexée à ce rapport (annexe2).

Argumentation

L'analyse de cette liste argumentée, où les désavantages l'emportent visiblement sur les avantages, plaide nettement en faveur de la position préconisée par la Municipalité, soit une sortie du Conseil Régional, même si les points de vues ne sont pas partout les mêmes.

Situation

Cette sortie nous ferait rejoindre les 3 communes non membres du CR, ainsi que celles (environ une demi-douzaine) qui ont refusé le DISREN et occuperont, sous réserve d'une précision de leur statut, une position comparable. Elle nous permettra de continuer à supporter les projets qui font du sens pour nous et justifient notre solidarité (Musée du Léman, corridors biologiques, aménagement des pistes de La Dôle etc.) et d'éviter de financer ceux où la solidarité ne nous semble pas de mise et qui nous touchent peu (RDU de Nyon) ou même pourraient être défavorables à notre village (requalification de la RC1) ; ceci par décisions prises au coup par coup par notre Conseil communal. Elle nous incitera aussi à nous concentrer sur les véritables problèmes posés dans notre vraie région qui est la Terre Sainte et ses environs, à leur trouver des solutions et à mieux nous concerter à leur sujet avec nos communes voisines concernées.

Conclusion

Par voie de conséquence, la Commission, même si elle ne partage pas le malaise en relation avec le CR exprimé par notre Municipalité, vous invite à rejoindre cette dernière dans ses explications et ses conclusions et à accepter le préavis 05/2016 préconisant une sortie de cette association intercommunale.

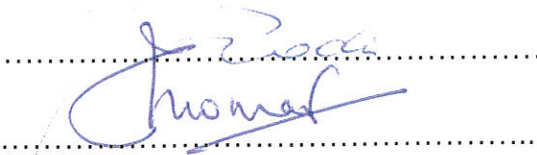
Commugny, le 10 juin 2016

Pour la Commission, Messieurs :

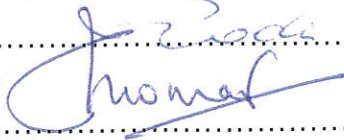
Norbert KALTENRIEDER



Jean-Pierre RODIEUX



Philipp THOMAS



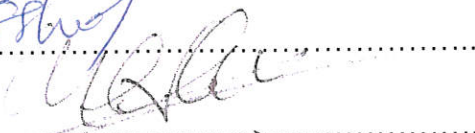
Marc VITTOZ.....



Emanuel WEISSKOPF.....



Martin HUBBLE.....



René BRAUN.....



Commission aux affaires régionales du Conseil communal de Commugny

Annexe 1 au rapport sur le préavis municipal no 05/2016

*Lettre pour le Courrier des lecteurs du journal La Côte
Commugny, le 27 avril 2016
(Parue le 29 avril 2016)*

Commugny et le Conseil régional

Un Conseil communal muet ?

« Pas un mot au sujet du Conseil régional » ... « surprise »... « étonnement » ... », tels sont les titres et expressions qui ressortent de votre article paru dans La Côte du 22 avril relatant la dernière séance du Conseil communal de Commugny. Des messages que votre journal retransmet bien mal à propos, même s'ils ont été inspirés par certaines interventions de la Syndique Odile Décré.

Il s'agissait en fait de voter sur une demande d'examen proposée à la surprise générale par la Municipalité pour que la commune se retire du Conseil régional ; autrement dit d'un vote d'entrée en matière destiné uniquement à confier aux commissions adéquates le soin d'examiner cette demande sur la base d'un futur préavis municipal au contenu inconnu, puis de rapporter ultérieurement au Conseil pour qu'il puisse alors seulement en débattre sérieusement. En suggérant d'ouvrir d'emblée la discussion sans en avoir sous la main les tenants et aboutissants, puis en déplorant l'absence de réactions du Conseil, la Syndique a sans doute fait preuve d'une certaine légèreté qui fait malheureusement planer le doute sur le sérieux du Conseil communal.

La Commission aux affaires régionales du Conseil communal de Commugny déplore cet incident de procédure dont la portée mal comprise ne peut que jeter de l'huile sur le feu d'un sujet déjà relevé comme suffisamment chaud. Bien entendu le débat aura lieu en connaissance de cause lorsque le préavis municipal et les rapports des commissions désignées auront été déposés et remis aux conseillers, soit le 22 juin prochain.

Il en fut de même le 9 mars dernier pour le vote sur les statuts du Conseil régional finalement largement négatif où, soit dit en passant, il y avait deux rapports de commissions contradictoires qui ont permis un débat nourri.

Par ailleurs, pour répondre à la diffusion de certaines remarques chargées de sous-entendus, Commugny ne « torpille » ni n' « entrave » en rien le fonctionnement du Conseil régional par ses choix démocratiques. Les statuts seront adaptés dans le cadre des compétences du Comité de Direction afin de contenir le but optionnel que représente le DISREN ; et pour le reste, la nouvelle mouture ne constituait qu'un « toilettage » selon les termes mêmes du préavis de présentation.

*Au nom de la Commission aux affaires régionales du Conseil communal de Commugny,
Marc Vittoz.*

Avantages et inconvénients du Conseil régional (CR) du district de Nyon pour notre commune

A. Avantages

1. Un lieu d'échanges

Le CR et ses organes représentent un lieu de débat, de discussion et d'échanges appréciable sur tous les sujets d'intérêt régional. Il permet de mettre sur la table les sujets qui préoccupent notre commune.

2. Une participation active

Mieux vaut être dedans que dehors pour pouvoir faire valoir le point de vue de la commune et défendre ses intérêts.

3. Solidarité régionale

Le CR permet de manifester concrètement la solidarité de la commune pour tous les projets qu'elle estime utiles à l'ensemble de la région en leur apportant son soutien, notamment sur le plan financier.

4. Un encouragement pour la culture régionale

Son engagement pour la promotion de la culture régionale (exemple : le musée du Léman) ; le CR est un interlocuteur régional prévu dans le projet de loi cantonal sur la culture qui reconnaît la dimension régionale à l'instar de la LADE.

5. Financement des projets régionaux

Le Conseil régional est un avantage pour l'obtention des financements et des subventions de la part du Canton, de la Confédération ou de tiers. La répartition équitable de ces sources de fonds entre les partenaires de la région est cependant moins évidente.

6. Soutiens au sport et à l'agriculture

Sa crédibilité pour promouvoir des projets dans le domaine du sport ou de l'agriculture est unanimement reconnue (Projets de piscines, Maison du vin, espaces agro-écologiques, etc.).

7. Interlocuteur-partenaire transfrontalier

Le CR représente l'ensemble des communes vaudoises du district, donc la nôtre, dans le processus de mise en place du « Grand Genève » destiné à traiter certains problèmes touchant à la fois la France et nos deux cantons voisins.

8. En tant que « Membre passif »

Le but optionnel de rester membre du CR en ne participant pas au DISREN, bien que mal défini quant aux attributions, permet à notre commune de conserver sa part de participation aux débats et aux avantages du CR.

B. Inconvénients

1. **La non pertinence du district et la diversité des problèmes**

Le canton de Vaud est l'un des 16 cantons à posséder des districts dont les rôles peuvent varier, mais qui servent le plus souvent à **l'administration judiciaire**.

Le district de Nyon a une surface de 377 km² (soit le 13% du canton de Vaud), sa population est de près de 90'000 habitants (soit le 12% du canton de Vaud) et regroupe 47 communes. Sa taille au niveau suisse : il vient au 9^{ème} rang des 137 districts suisses pour le nombre de ses communes.

Avec de tels chiffres, le district ne peut pas **constituer une entité homogène, compacte et cohérente** du point de vue des problèmes et des intérêts. Les sujets sont souvent trop éloignés des préoccupations de notre commune.

2. **Diminution de la collaboration canton-communes**

Le Conseil Régional du district de Nyon est un échelon non reconnu par la constitution vaudoise de 2003. Il est perçu comme un 4^{ème} niveau administratif par le canton, en plus des niveaux communaux, cantonaux et du niveau fédéral. Le CR est un échelon intermédiaire entre le canton et les communes, qui ne peut pas tenir compte de tous les intérêts des communes. Présenté aux législatifs des communes, un projet, comme la requalification de la RC1, d'un coût de dizaines de millions pour un résultat discutable, n'aurait jamais été accepté.

Avec le CR, il y a danger que le canton ait de moins en moins envie de dialoguer directement avec une commune et ne s'adresse qu'au CR en tant qu'intermédiaire. Le rôle de la commune est ainsi diminué et ses intérêts propres moins pris en compte.

3. **Diminution de la transparence**

Le CR représente un niveau supplémentaire de décision, autrement dit **une complication supplémentaire** : plus un système politique est compliqué, plus les risques d'incompréhension, d'arrangements, de « combines » et de regroupements d'intérêts sont élevés et fréquents. Sans oublier l'abondance, l'éloignement ou la complexité des objets qui les rend souvent inintéressants ou inaccessibles à ceux qui se prononcent à leur sujet (d'où les votes « soviétiques » relevés par simple désintérêt pour leur étude).

4. **Usurpation de rôles**

Il appartient au canton et non au CR de régler les problèmes **de transport** ou de faire jouer la **solidarité pour le développement des projets régionaux** par le biais de la redistribution fiscale à laquelle nous contribuons largement.

5. **Déresponsabilisation des communes**

Le CR fait des communes **des entités dépendantes de lui** qui ne se concentrent plus que sur leurs problèmes locaux, attendant patiemment des solutions aux problèmes plus larges, sans s'engager ou assumer leurs responsabilités.

Plus grave, il se concentre sur les problèmes qu'il a décidé de prioriser souvent par simple souhait du Canton (RC62) ou par intérêt des centres (pt.6, RDU) oubliant les vrais problèmes rencontrés depuis des décennies et empêchant ainsi les communes concernées de les empoigner, faute de structure et de leadership pour s'en occuper (Ex : évitements de Coppet et de Commugny, sortie autoroutière de Versoix, solutions à l'engorgement du trafic autoroutier et périphérique de Terre Sainte, etc., voir pt.7)

6. Polarisation autour des villes

Le CR développe la région avant tout à partir de **Nyon-Gland comme épicerie** ; c'est un peu un collecteur de fonds pour ces 2 villes. La RDU (Route de distribution urbaine reliant Eysin, Nyon et Prangins) est un exemple tout à fait caractéristique de cette tendance.

7. Terre Sainte « oubliée » ?

Le CR semble **étranger aux vrais problèmes de Terre Sainte** : sortie d'autoroute de Versoix, aménagement des accès routiers à l'école internationale, prise en tenaille de Commugny entre un échangeur routier et une gare régionale (laquelle déleste quelque peu Nyon par ailleurs).

Bien que les communes de Terre Sainte représentent un gros contribuable aux impôts cantonaux, il n'y a que peu de projets gérés par le CR qui apportent un réel bénéfice à notre coin du canton.

8. Commugny déjà gros contribuable solidaire

La Commune de Commugny a participé au financement des transports publics pour la période 2010-2015 à raison de 31 CHF/habitant par année sur 5 ans (155 CHF/habitant au total) et a ainsi montré sa solidarité envers les autres communes du district. La solidarité est déjà prise en compte pour les villes par la péréquation vaudoise. C'est au canton de gérer la politique des transports publics avec nos impôts cantonaux et non pas par un nouvel « **impôt régional** ». Exemple d'usurpation de rôles (cf. 4).

Au sujet de la solidarité, rappelons que comme la Terre Sainte Commugny est un gros contribuable ; au plan cantonal, elle verse à elle seule annuellement plus de ~CHF 30 mio au canton de Vaud et plus de CHF 10 mio à la Confédération, et cela sans recevoir beaucoup, les impôts couvrant avant tout le social et l'éducation. Et au niveau de l'éducation, celle-ci est assurée en grande partie par des institutions privées dans notre région. A ces 30 mio versés dans le pot commun cantonal sous forme d'impôt, il faut encore ajouter un peu plus de 5 mio de facture sociale (canton) et 5 mio de péréquation communale, versés par notre commune et pris sur les impôts communaux; cela donne donc en tout plus de 40 mio (sans l'impôt fédéral) uniquement pour la redistribution fiscale cantonale et communale.

9. Problème de la SOFREN

Gestion des intérêts immobiliers par une société anonyme (SOFREN) qui échappe totalement au contrôle du Conseil Intercommunal.

10. Problématique du Grand Genève

Le CR participe activement aux efforts du Grand Genève sans qu'il y ait un objectif clair pour cette entité. Il n'est pas évident de comprendre pourquoi on devrait subventionner une activité uniquement dans le but d'afficher une présence sur une plateforme internationale.

11. Fonctionnement discutable

Le CR représente beaucoup d'administration, mais reste, somme tout, un **organisme compliqué** : preuve en sont les procédures d'acceptation du DISREN et des nouveaux statuts, ainsi que le lien entre les deux ; les dossiers importants sont souvent peu clairs.

La documentation n'offre aucune synthèse, elle est même quelque fois incomplète sur des points cruciaux ; il faut souvent aller à la rencontre de l'information.

12. Coût de l'appartenance au CR

Ce coût peut aller jusqu'à 1,2 point d'impôt. Le paiement de l'activité du CR se fait par le prélèvement d'un **impôt régional** sur nos impôts communaux. Nous ne connaissons pas le montant de cet impôt régional à l'avance, mais il diminue nos impôts communaux et il diminue de ce fait les budgets de notre commune. Pour ne citer que le problème des voies de communications, Commugny devra financer encore de nombreux projets, qui ne seront pas pris en charge par la région.

13. Une participation déjà active au développement de la région

Toutes les communes du district ne font pas partie du CR. Et pourtant elles participent au développement de la région, que ce soit par les impôts cantonaux et fédéraux

14. Liberté de participer

A la demande du CR, le Conseil communal a toujours la possibilité de choisir les projets auxquels il veut participer financièrement et il peut également choisir les montants qu'il veut verser pour ces projets. Dans le Cas du DISREN, il est expressément prévu qu'une commune non membre puisse se joindre à un groupe de communes porteuses si elle souhaite participer à un projet.

15. Engagements en temps et en personnes

Une participation active et responsable à cette énorme organisation (que d'aucuns qualifient de « machin ») implique un très gros investissement en temps pour en maîtriser les dossiers. Il n'est pas évident de trouver dans nos organes communaux les personnes prêtes à s'investir suffisamment pour elle.

Commugny, le 10 juin 2016

